

- h) à établir des mécanismes de contrôle interne afin d'empêcher le trafic d'armes d'un pays à un autre;
- i) à éviter toute déclaration et toute action susceptibles de nuire à l'instauration du climat de confiance politique nécessaire à un règlement pacifique des problèmes; et
- j) à coordonner les réseaux de communication directe entre les gouvernements intéressés afin de prévenir les conflits armés et de créer une atmosphère de confiance politique mutuelle.

Les quatre Présidents ont également demandé instamment que les mesures susmentionnées s'accompagnent d'efforts sérieux pour renforcer les institutions démocratiques, garantir le respect des droits de la personne, et encourager le pluralisme politique, la participation des divers courants d'opinion au processus politique et la pleine participation de tous les citoyens à la vie politique de ces pays. Ils ont également souligné l'importance qu'il y a à résoudre les problèmes du sous-développement économique, qui sont la cause de nombre de conflits dans la région, à renforcer les mécanismes de coopération économique, à accroître le commerce régional et à faciliter l'accès aux marchés mondiaux.

Monsieur MacEachen a souligné que les propositions des quatre Présidents, si elles étaient adoptées par les gouvernements concernés d'Amérique centrale, constitueraient un pas décisif vers la paix dans cette région. Il a en outre déclaré espérer que les gouvernements des pays d'Amérique centrale accueilleraient favorablement ces initiatives.

A cet égard, il a rappelé que la déclaration politique en six points faite le 19 juillet par le Commandant Daniel Ortega, coordinateur de la Junte du Nicaragua, représentait également un geste positif et encourageant de la part de ce pays dans l'amorce d'un dialogue constructif en vue de la paix. M. Ortega a proposé un pacte de non-agression entre le Nicaragua et le Honduras, l'interdiction à toutes les nations de fournir des armes aux forces combattantes au Salvador, l'interdiction de toute aide et de toute formation militaires étrangères en Amérique centrale, le respect du principe d'autodétermination et la non-intervention dans les affaires intérieures des pays d'Amérique centrale, un terme à l'agression et à la discrimination économique, et l'interdiction des bases étrangères et des exercices militaires effectués en conjonction avec des troupes étrangères en Amérique centrale.